

Aujourd'hui vingt sept septembre 1918 apres la publication  
 des bans de mariage faite au pres de notre messe paroissiale  
 par trois dimanches consécutifs et en celle de Clauille sans  
 qu'il se soit trouvé aucun empêchement suivant le rite  
 du sieur Dambry, desservant dudit Clauille, entre Louis dutot  
 des grades et de l'arme le gros se pere de mere de cette paroisse  
 d'une part, et Suzanne Le boucier fille des Georges Le boucier  
 Le prestres sus pres et mere de la paroisse de Clauille d'autre  
 part Les dites parties furent bien fiancees, et aujourd'hui  
 maries, par disrette personne est M. Meulais notaire  
 vicar de cette paroisse en presence et du consentement  
 de leurs parents et amis soussignés

Le marié Louis + dutot  
 La mariée Suzanne + Le boucier  
 P. Lepebure (Le marié + La mariée)  
 Charles Le dutot (Le marié + La mariée)  
 Georges + Le boucier

...  
 ...  
 ...